



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

**Procès-verbal** de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **27 octobre 2022**, à **19 h 30**, à la salle du conseil, située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Yvon Barrette, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège # 3 M. François-Michel Bonneau-Leclerc Siège # 4 Mme Sophie Blier  
Siège # 6 Mme Lucie Crête

M. Yvon Carle, conseiller au siège # 1, M. Marc Bédard, conseiller au siège # 2 et Mme Elisabeth Hamel, conseillère au siège # 5, sont absents.

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

### 1. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 27 octobre 2022 a été signifié, tel qu'il est requis par le Code municipal du Québec, à tous les membres du conseil.

### 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Yvon Barrette, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

#### ORDRE DU JOUR 27 OCTOBRE 2021

1. Signification de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Travaux 11<sup>e</sup> rang
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour avait été remis à chacun des membres du conseil par courriel.

(2022-10-021)

### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Mme Lucie Crête, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE** à l'unanimité.

(2022-10-022)

### 4. TRAVAUX 11<sup>E</sup> RANG

**CONSIDÉRANT QUE** lors des travaux de réfection du 11<sup>e</sup> rang, des problématiques d'instabilités ont fait surface à plusieurs endroits ;

**CONSIDÉRANT QU'** une visite de chantier a été faite afin de déterminer les endroits à réparer ;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a 7 endroits à excaver et réparer qui n'étaient pas inclus au devis ;



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur estime le coût des travaux supplémentaire, pour stabiliser la route, à 376 000 \$ plus les taxes applicables ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère, Mme Sophie Blier, et résolu d'autoriser les travaux supplémentaires à un coût estimé de 376 000 \$ plus les taxes applicables. Les travaux seront payés en temps et matériel requis.

**ADOPTÉE** à l'unanimité.

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités à poser leurs questions.

(2022-10-023)

### 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par le conseiller, M. François-Michel Bonneau-Leclerc, de lever l'assemblée à **19 heures et 41 minutes**.

  
Yvon Barrette  
Maire

  
Stéphanie Hinse  
Directrice générale et greffière-trésorière

Le maire, M. Yvon Barrette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.